RAPPORT d'ACTIVITÉ 1989

90-06551/

Le contenu de cette publication a été réalisé
par le Service de la recherche et du développement
en collaboration avec les Directions de la Sûreté du Québec.

Conception graphique:
Jocelyn Veillette, Graphiste Illustrateur Inc.

Dépôt légal—2e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-20615-0
ISSN 0-831-6473

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de la Sécurité publique

Sam Elkas
Québec, avril 1990

Monsieur Sam Elkas
Ministre de la Sécurité publique
1200 route de l'église
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4T4

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général

Robert Lavigne
Montréal, avril 1990

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Directeur général 1

Mandat et organisation 3

- Mandat de la Sûreté du Québec 3
- Structure organisationnelle 3

- Direction des ressources humaines 4
- Direction des ressources financières 5
- Direction des ressources matérielles 6
- Direction de la surveillance du territoire 7
- Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques 8
- Direction de la planification et de la technologie 9

- Répartition géographique des districts et des effectifs 11

- Organigramme 12

Faits saillants et statistiques 14

- Ressources humaines 14
- Ressources financières 16
- Ressources matérielles 18
- Technologie, recherche et développement 18
- Criminalité 19
- Module d'information policière 20
- Fraudes 20
- Drogues et stupéfiants 21
- Supports techniques 24
- Mesures d'urgence 25
- Sécurité routière 25
- Transport routier 26
- Relations communautaires 28
- Police autochtone 29
- Affaires publiques 29
- Autres activités 29

Actions humanitaires 30

PRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En clôturant l'année 1989, nous terminons aussi la décade des années '80 pour amorcer la dernière décennie précédant le XXIième siècle. Il ne nous reste que peu de temps avant que la Police de l'an 2000 passe du concept à une réalité concrète.

Malgré les fluctuations économiques et les disponibilités budgétaires restreintes, la Sûreté a su profiter des années '80 pour mettre en place les assises de cette police de demain. L'année 1989, en ce sens, constitue une année exemplaire si l'on considère les changements effectués à la structure, les efforts consacrés au développement des ressources humaines, le recours grandissant à la haute technologie et le maintien d'une productivité remarquable.

À la fin de cette année, le fractionnement en deux entités distinctes de la Direction des ressources financières et matérielles fut effectué afin de mettre en place une structure permettant l'amélioration de la gestion de nos ressources financières. Avec cette restructuration, la Sûreté pourra mieux définir et gérer les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La Sûreté a aussi réitéré ses efforts d'embauche, de formation et de constitution de la relève de gestion pour contrer les effets négatifs du vieillissement des effectifs policiers qui se traduisent, entre autres, par l'exode de l'expertise et de l'expérience.

Un coup d'oeil rétrospectif des activités dans l'ensemble des directions nous permet de constater le recours presque systématique à la haute technologie.

L'informatisation des activités et des ressources, à l'échelle de la majorité des services, permet un meilleur suivi de gestion, comme certains instruments de travail améliorent et facilitent les interventions préventives et les activités de détection.

La haute technologie n'est pas utilisée pour s'interposer entre la police et les citoyens. Elle permet de compenser pour les ressources humaines limitées, en facilitant la mobilité policière et en améliorant la qualité des interventions. Dans le cadre de la rénovation du réseau de télécommunications, l'acquisition éventuelle de postes de radio mobiles en constitue un exemple concret.

La technologie, par les possibilités de cueillette et de traitement de masses de données, permet aussi des analyses préalables à des interventions plus appropriées à la nature des phénomènes, que ce soit sur la route ou en matière criminelle. À titre d'exemple, le module d'information policière, qui a connu en 1989 sa première année de fonctionnement, permet des analyses inédites pour l'obtention d'un meilleur portrait de la criminalité rapportée.

Plus de 72 000 infractions criminelles ont été communiquées aux membres de la Sûreté, ces derniers ont aussi porté assistance aux corps policiers municipaux dans plus de 9 000 cas et sont intervenus près de 1 000 000 de fois en matière de sécurité routière et de transport routier.

Encore une fois, les membres de la Sûreté du Québec se sont admirablement bien acquittés de leurs responsabilités humanitaires. Au cours de l'année 1989, outre les divers biens et services offerts aux plus démunis, les membres de la Sûreté ont recueilli 892 600 $, dont plus de 211 000 $ spécifiquement consacrés à la Fondation de la Sûreté du Québec. C'est en raison de l'expertise qu'ils apportent et de la confiance qu'ils inspirent aux autres partenaires et à la population souvent sollicitée, que les membres civils et policiers de la Sûreté sont invités à participer à l'organisation de différents événements d'envergure ou au développement de regroupements communautaires plus modestes.

En 1990, en continuité avec 1989, les efforts porteront sur la consolidation et la progression des différents plans d'action. Au plan fonctionnel, l'organisation sera l'objet de restructurations visant une adéquation aux besoins en évolution. Au plan opérationnel, la sécurité routière et le contrôle du transport routier ainsi que la lutte aux trafiquants de drogues et de stupéfiants demeurent des cibles prioritaires dans l'accomplissement de la mission de la Sûreté.

La rationalisation des dépenses, l'imputabilité des gestionnaires, la qualité totale et les communications internes efficaces sont des préoccupations actuelles de toutes les organisations d'envergure. La Sûreté doit s'assurer de leur atteinte et de leur pratique parce qu'elles sont essentielles à une adaptation aux réalités actuelles. Cela doit se faire sans toutefois délaisser les traditions et valeurs fondamentales qui font aussi la force de la Sûreté. En fait, nous devons préserver nos valeurs et maintenir nos traditions, tout en favorisant l'évolution de notre organisation.

MANDAT ET ORGANISATION

Mandat de la Sûreté du Québec

"La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du Ministre de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs" (Art.39, L.P. ch.13).

Ainsi, dans le cadre de son mandat légal, en plus du Code criminel, la Sûreté applique le Code de la sécurité routière, les lois et règlements sur le transport routier, et les lois, telles, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur la Société des alcools, la Loi sur les permis d'alcool, la Loi sur les stupéfiants, et la Loi sur les aliments et drogues.

Spécifiquement en matière de renseignements, l'article 39.1 de la Loi de Police stipule:

"La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police."

Par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux corps policiers municipaux en cas de besoin.

Enfin, en raison de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, la Sûreté s'est vue confier le mandat d'assurer la continuité de l'organisation des services de protection policière chez les Cris de la Baie James et les Inuit du Nord québécois.

Structure organisationnelle

État-major général

La Sûreté du Québec est dirigée par le Directeur général. Celui-ci commande et administre la Sûreté . Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par six responsables de direction. De plus, pour l'assister dans sa tâche, il est entouré des services ci-après décrits.

Service juridique

Le Service juridique fournit aux unités administratives qui composent la Sûreté des conseils spécialisés en vue d'assurer la protection de leurs droits et leur procure l'assistance juridique nécessaire à la poursuite de leurs activités administratives et opérationnelles. Il assure aussi la représentation des intérêts de la Sûreté devant les organismes judiciaires et administratifs.

Service de la vérification et du contrôle de gestion

Ce service procède à la vérification des activités administratives et opérationnelles des unités en vue de fournir aux gestionnaires une évaluation indépendante sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des politiques, pratiques et contrôles internes de gestion en vigueur, y compris l'application de la politique de vérification du Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.).

Service des affaires publiques

Le Service des affaires publiques est chargé de faire connaître à la population les activités et les programmes de la Sûreté, de diffuser des informations concernant l'apport socio-économique de la Sûreté à l'ensemble du Québec et, à cet effet, de maintenir des bonnes relations avec les médias d'information.

Le Service est également chargé de rédiger la revue de la Sûreté du Québec, de produire des documents audio-visuels sur les activités de la Sûreté, et de procéder quotidiennement à une revue de presse spécifique à la Sûreté ou à des sujets d'intérêt.

Depuis le récent fractionnement de la Direction des ressources financières et matérielles en deux entités distinctes, la Sûreté est composée de six grandes Directions, aux missions mandatoires ou de support. Pour accomplir son mandat à la grandeur du territoire québécois, la Sûreté compte 108 postes, répartis dans neuf districts.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat

À titre de direction conseil et de soutien, cette direction est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en application de l'ensemble des politiques, des pratiques, des mesures administratives et des contrôles relatifs à la gestion des ressources humaines.

À cette fin, elle fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté en développant et en maintenant des services spécialisés en matière de dotation, de gestion et de contrôle des effectifs, de relations de travail et de discipline, de formation et de perfectionnement, de rémunération et d'avantages sociaux, de santé et sécurité au travail, d'aide au personnel, et enfin, de communications internes.

Service du développement des ressources humaines

Le Service du développement des ressources humaines doit assurer la formation, le perfectionnement et le développement des ressources humaines. Il conçoit, en collaboration avec les gestionnaires, des programmes de formation qui répondent aux besoins de l'organisation.

Service de la gestion des effectifs

Le Service de la gestion des effectifs assume la responsabilité des activités reliées à la détermination, à la répartition et au contrôle des effectifs, à l'analyse, à la description et à la détermination du niveau des emplois, à la dotation des emplois et aux mouvements de personnel, à l'évaluation du rendement au travail ainsi qu'à la sélection, au recrutement et à l'embauche du personnel.

Service des relations avec le personnel

Le Service des relations avec le personnel est responsable des activités reliées à la négociation du contrat de travail avec l'Association des policiers provinciaux du Québec, à l'administration des différents contrats de travail, à la discipline, aux conditions de travail et de rémunération, au service médical et à l'aide au personnel, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux avantages sociaux.

Direction des Ressources Financières

Mandat

Cette direction est responsable de la réalisation des activités reliées au cycle budgétaire, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes; de l'analyse financière, de la conception, de l'élaboration et de la mise en place de politiques financières; du contrôle interne ainsi que du soutien aux unités du Grand quartier général et des districts via les Bureaux administratifs.

Service du budget et de la comptabilité

Ce service a le mandat de réaliser le cycle budgétaire annuel, de produire les rapports requis sur l'évolution budgétaire ainsi que d'effectuer le contrôle des données budgétaires et financières.

Service de l'analyse et des politiques financières

Ce service a le mandat de s'assurer de l'intégralité des rapports émanant des systèmes en place et d'élaborer un système d'analyse financière permettant de rendre le processus décisionnel le plus efficace possible ainsi que de concevoir, d'élaborer et de mettre en place les politiques financières et de contrôles internes.

DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Mandat

Cette direction a la responsabilité de la gestion de l'approvisionnement en biens et services, des immeubles, du parc de véhicules, des télécommunications, des services d'impression et de reproduction.

Service de l'approvisionnement en biens et services

Ce service assure le maintien des stocks, la fourniture des biens et services à toutes les unités, ainsi que l'impression et la reproduction des documents de la Sûreté.

Service des immeubles

Ce service définit les besoins d'aménagement et d'ameublement, participe à la négociation des baux pour la location d'édifices et surveille l'exécution des travaux.

Service des transports

Ce service est responsable des activités reliées à la gestion du parc automobile et des équipements de transport de la Sûreté.

Service de gestion des télécommunications

Ce service assure les activités reliées à la gestion des télécommunications de la Sûreté.

Direction de la Surveillance du Territoire

Mandat

La Direction de la surveillance du territoire a l'autorité hiérarchique sur les districts pour l'exécution de la mission policière, en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle développe et maintient des services spécialisés en matière de mesures d'urgence, d'interventions tactiques, de sécurité routière et de contrôle routier, de relations communautaires, de prévention du crime et des accidents de la circulation, de police autochtone, de permis, de sécurité des immeubles, de détention ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

Service des mesures d'urgence

Ce service est responsable de la planification, de la coordination, de l'élaboration et de l'application des politiques et des procédures nécessaires au maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou d'envergure, réelles ou anticipées. Il doit également assurer la sécurité des personnalités publiques désignées.

Service de la sécurité routière et du transport routier

Ce service, en plus d'enquêter sur les accidents majeurs de la circulation, est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et des procédures relatives à la prévention et à la détection des infractions au Code de la sécurité routière, aux lois et règlements du transport routier ainsi qu'à la prévention des accidents de la circulation.

Service des relations communautaires

Ce service est responsable de l'application et de la coordination des programmes de la Sûreté en milieu autochtone. De plus, il planifie, élabore et coordonne des programmes communautaires en matière de prévention du crime, de sécurité routière et de relations interculturelles ou d'autres activités au moyen d'expositions, visites, documents audio-visuels, conférences et campagnes publicitaires.

Service des permis

Le service des permis élabore les politiques et les procédures nécessaires à la délivrance, au renouvellement et à l'annulation des permis (agents et agences d'investigation et de sécurité, armes à feux, explosifs, constables spéciaux, huissiers), applique et coordonne l'application des lois et règlements s'y rattachant et assume le rôle du chef provincial des préposés aux armes à feu.

Service des activités générales

Ce service est responsable de l'élaboration des politiques et des procédures relatives à la sécurité des immeubles occupés par la Sûreté et à la garde des détenus dans les cellules de la Sûreté, de la surveillance du G.Q.G. et de la garde des détenus au G.Q.G.

DIRECTION DES ENQUÊTES CRIMINELLES ET DES SUPPORTS TECHNIQUES

Mandat

La Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques, à titre de direction conseil et de soutien, favorise la conduite efficace des enquêtes, développe et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes et de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes et de renseignements de sécurité, de moeurs, de drogues et de stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique et électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose. Elle assume aussi la direction administrative du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.), au nom du Directeur général de la Sûreté.

Service des enquêtes et renseignements criminels

Ce service est responsable de conseiller et d'élaborer des politiques et des programmes reliés à la détection du crime, de supporter et de coordonner les activités des unités régionales d'enquêtes criminelles, de produire du renseignement criminel stratégique et tactique, ainsi que de réprimer le banditisme.

Service des enquêtes et renseignements de sécurité

Ce service a la responsabilité d'établir les politiques et programmes visant à produire du renseignement stratégique et tactique sur des personnes, des événements, des organismes et des situations qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'agitation sociale susceptible de porter atteinte à la paix, l'ordre et la sécurité publique sur l'ensemble du territoire du Québec et de coordonner les activités des unités régionales de sécurité.

Service des moeurs

Ce service est responsable d'établir les politiques et programmes relatifs à la détection des infractions reliées aux drogues, aux stupéfiants, à la moralité, aux jeux et aux lois des alcools ainsi que de supporter et coordonner les activités des unités régionales de moeurs.

Service des supports techniques

Ce service doit établir les politiques et programmes relatifs aux supports techniques en surveillance physique et électronique, en identité judiciaire, en polygraphie et en hypnose ainsi que de supporter et coordonner les activités des unités régionales de supports techniques.

Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.)

Le B.R.Q.C.O. assure l'échange de renseignements criminels entre le Service canadien de renseignements criminels (S.C.R.C.), les bureaux provinciaux du S.C.R.C., les services de renseignements des autres corps policiers ainsi que les services responsables de l'application de la loi, en vue de combattre efficacement le crime organisé sur le territoire du Québec. Le Directeur général de la Sûreté du Québec assume la responsabilité administrative du B.R.Q.C.O. par l'entremise du Directeur général adjoint responsable de la Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA TECHNOLOGIE

Mandat

À titre de direction conseil et de soutien, la Direction de la planification et de la technologie fournit à la Sûreté l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources. Plus spécifiquement, elle propose les orientations à prendre dans le futur, elle effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, conçoit et développe des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

Service de l'organisation et des méthodes

Le Service de l'organisation et des méthodes a pour but de prévoir et de déterminer les conditions optimales d'exécution d'un travail. Il définit les meilleures conditions techniques d'exécution du travail compte tenu des exigences de la loi et des ressources de la Sûreté. Il aide à la préparation et contrôle le lancement de nouvelles méthodes de production, en élabore et codifie les documents de base et de référence. Il exécute les analyses fonctionnelles préalables à la conception des systèmes d'information de gestion, souvent préalable à l'informatisation de ceux-ci.

Il effectue des analyses organisationnelles et recommande la mise à jour des plans d'organisation.

Service de la recherche et du développement

Le Service de la recherche et du développement détermine, à partir des contraintes et des variables de décision, un optimum dans une situation considérée et propose les orientations que doit alors prendre la Sûreté dans un cadre de planification stratégique. Il aide à la conception et gère les principaux systèmes d'information de gestion de la Sûreté de façon à produire les rapports d'aide à la décision. Il a également la responsabilité de l'évaluation de programme de la Sûreté.

Service de l'informatique

Le Service de l'informatique a pour rôle de mettre en oeuvre un ensemble de techniques relatives à la recherche, la collecte, la conservation des données, la mise en ordre et l'élaboration des informations en vue de l'accomplissement des mandats de la Sûreté. Il maintient le service central de renseignements (C.R.P.Q.) ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage de leurs auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police. Il fournit et exploite les systèmes informatiques de gestion dont la Sûreté a besoin pour son administration. Il gère le développement des applications de bureautique.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DISTRICT 1989

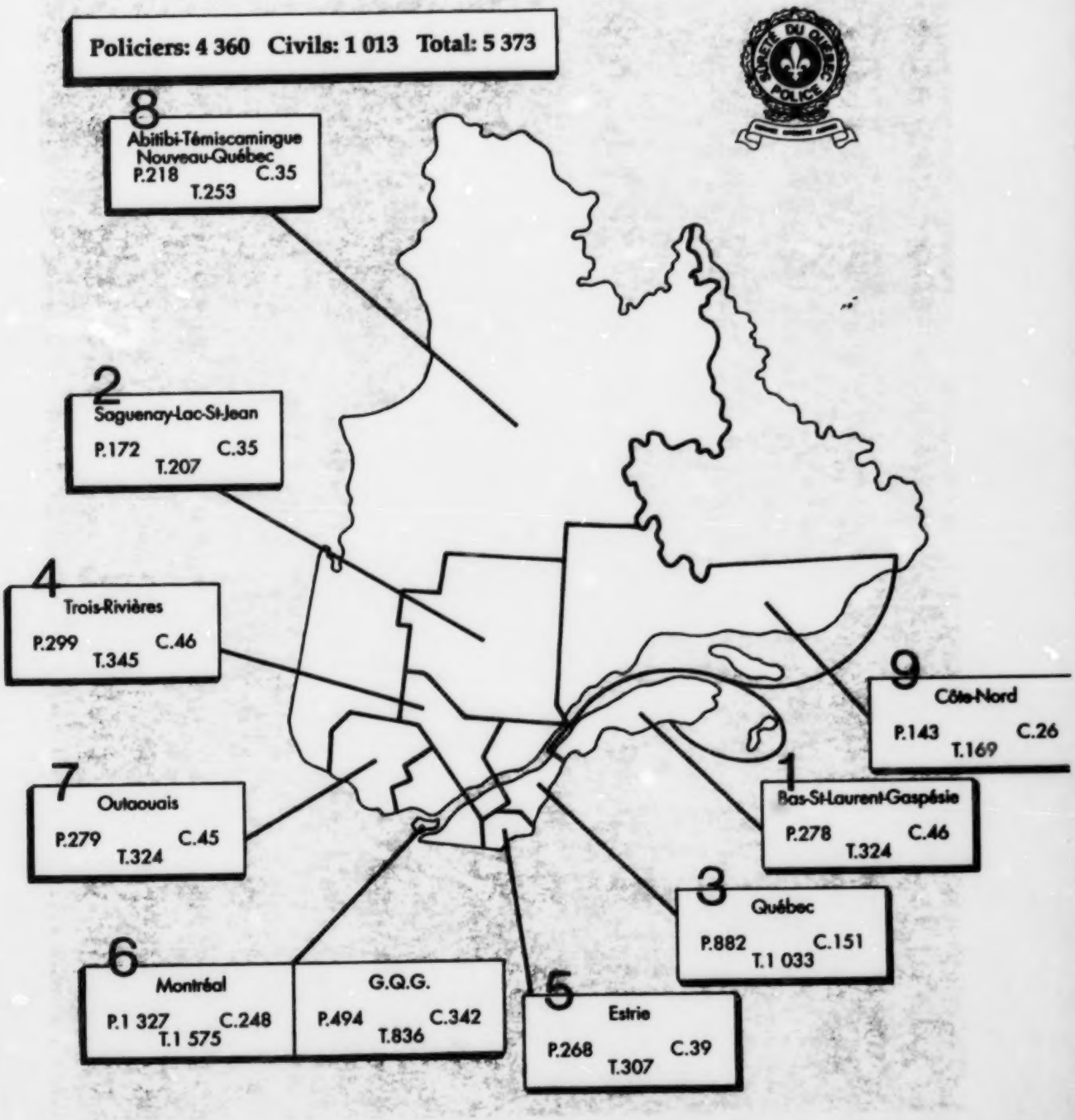

ORGANIGRAMME DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

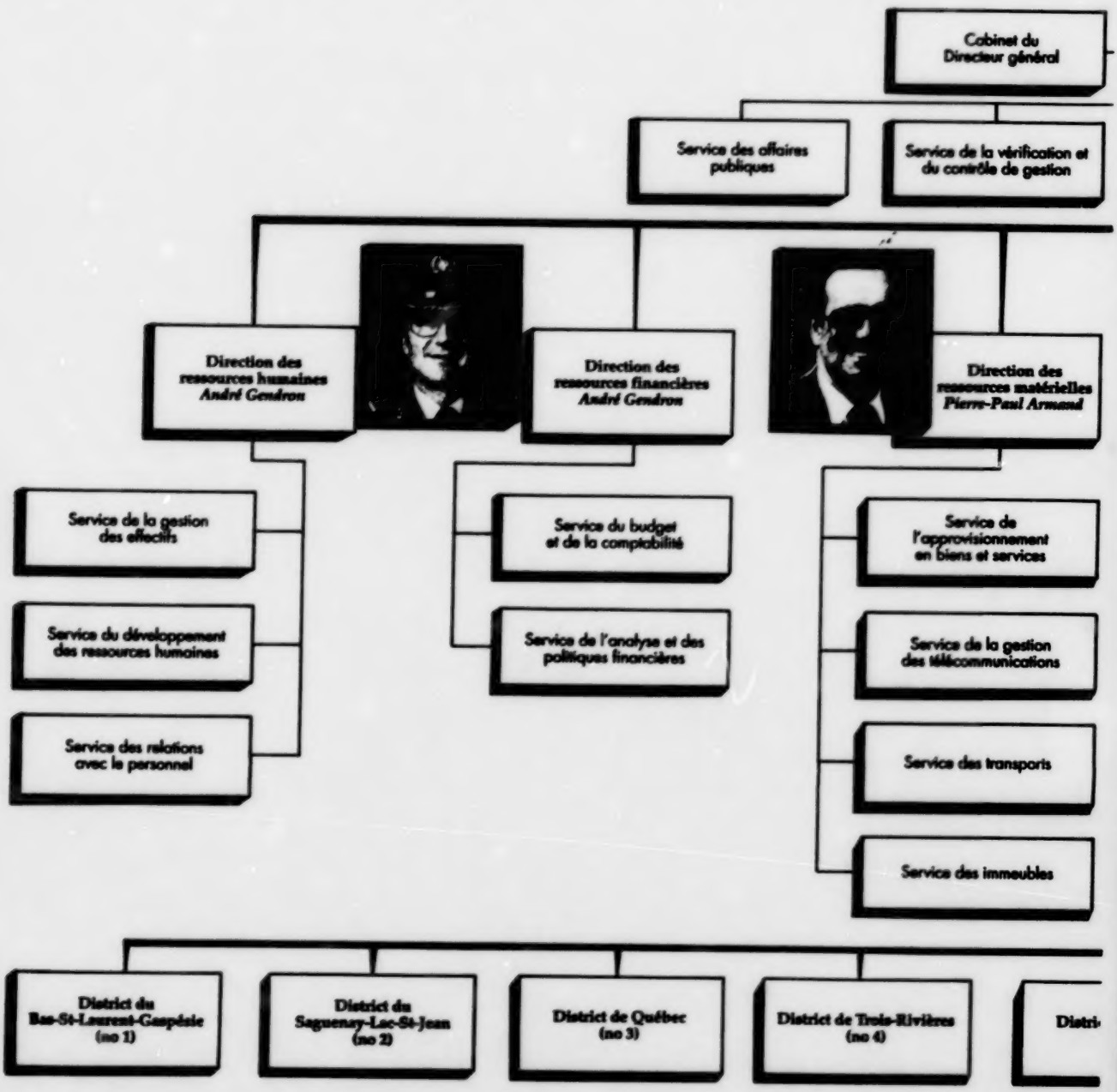

SÛRETÉ DU QUÉBEC POLICE

SERVICE INTÉGRITÉ JUSTICE

Directeur général
ROBERT LAVIGNE

Service juridique

Direction de la surveillance du territoire
Gilles St-Antoine

Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques
Robert Therrien

Direction de la planification et de la technologie
Marc Lizotte

Service des mesures d'urgence

Service des relations communautaires

Service des activités générales

Service de la sécurité routière et du transport routier

Service des permis

Service des enquêtes et renseignements criminels

Service des moeurs

Service des enquêtes et renseignements de sécurité

Service des supports techniques

Service de l'organisation et des méthodes

Service de l'informatique

Service de la recherche et du développement

Estrie

District de Montréal (no 6)

District de l'Outaouais (no 7)

District de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec (no 8)

District de la Côte-Nord (no 9)

FAIT SAILLANTS ET STATISTIQUES

Ressources humaines

Le Sûreté a déployé d'importants efforts afin de permettre le renouvellement de son personnel dans la constitution d'un effectif de plus en plus représentatif des réalités sociodémographiques et aussi dans la sauvegarde d'une expertise et d'un encadrement affectés par les nombreux départs. À titre d'exemple, 178 membres policiers ont pris leur retraite au cours de 1989, il s'agit d'une perte d'expérience à laquelle il faut compenser par l'embauche et la formation de la relève.

Dans la bonification de son programme de développement des ressources humaines, la Sûreté a dispensé et coordonné plus de 18 154 jours-personnes de formation dont 17 310 aux membres policiers et 844 au personnel civil de la Sûreté. Il importe de souligner tout particulièrement les activités de formation dans les matières suivantes:

- gestion pour sous-officiers;
- perfectionnement en contrôle du transport routier;
- relations communautaires;
- perfectionnement pour enquêteur;
- sécurité nautique.

Dans la poursuite de l'embauche prioritaire pour contrer les effets du vieillissement des effectifs, 226 personnes ont été embauchées à titre de policiers. De ce nombre, 42% étaient des cégépiens, l'autre proportion, des conventionnels. La représentativité féminine y était de 8% et on y dénombrait deux représentants de minorités culturelles.

En matière de dotation policière, afin d'assurer la relève de gestion, plusieurs concours de qualification furent organisés. Des 974 candidats à titre de lieutenant, sergent ou caporal, en moyenne 22% se sont classés éligibles aux différents grades.

L'année 1989 fut caractérisée par l'ampleur du mouvement du personnel policier, dont le total des différents mouvements excède de 45% celui de l'année précédente. Cette hausse est principalement due aux transferts des recrues et des membres déjà en service.

Répartition des effectifs réguliers 31 décembre 1989

POLICIERS	
Agent	3 567
Caporal	383
Sergent	291
Lieutenant	50
Capitaine	34
Inspecteur	20
Insp.-chef	11
D.G.A.	3
D.G.	1
Total	**4 360**
CIVILS	
Personnel de bureau	771
Agent de la paix	71
Professionnel	54
Technicien	67
Ouvrier	25
Agt de maîtrise	4
Cadre intermédiaire	13
Cadre supérieur	8
Total	**1 013**

Mouvement du personnel civil - 1989

Arrivées	
• mutation	34
• nomination	48
Départs	
• mutation	40
• démission, décès, retraite	39
Mouvements internes	
• affectation et reclassement	107
• promotion	27
• réorientation professionnelle	1

Mouvement du personnel policier - 1989

Placement	
• affectation	369
• mutation	381
• transfert	696
• recrutement	392
• départ (démission, décès, retraite)	192
Promotion	
• inspecteur-chef	1
• inspecteur	3
• capitaine	6
• lieutenant	7
• sergent	53
• caporal	75

Au sein des effectifs civils, 82 employés, dont 48 nouveaux fonctionnaires ont joint les rangs de la Sûreté. L'équivalent de 120 personnes-année ont été embauchées à titre d'occasionnelles.

Dans le domaine des programmes d'accès à l'égalité, 1989 a permis l'octroi et l'achèvement du processus de dotation du poste de coordonnateur professionnel en la matière.

Le contrat de travail des policiers se terminant le 31 décembre de l'année 1989, les négociations de renouvellement ont été amorcées.

Évolution des effectifs (civils et policiers)

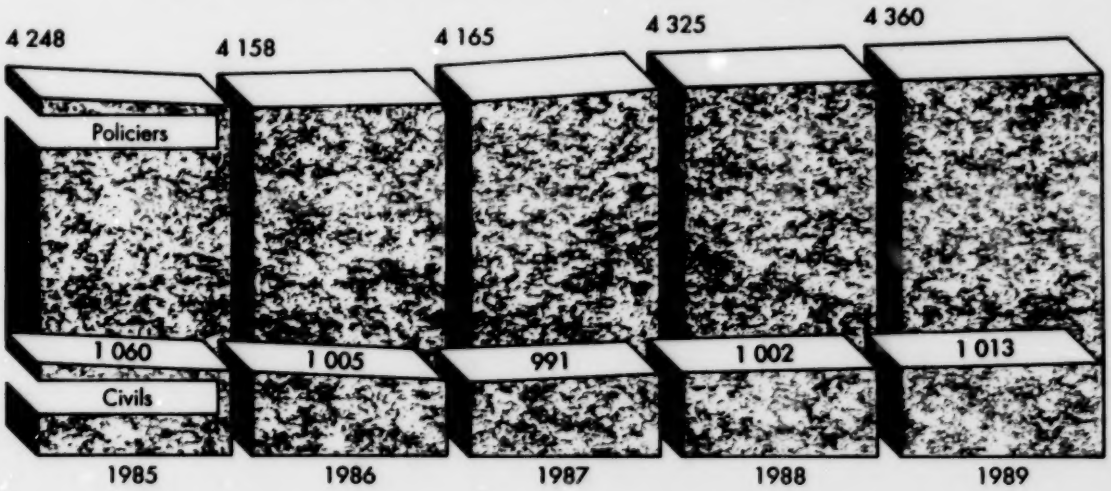

Ancienneté des policiers par grade

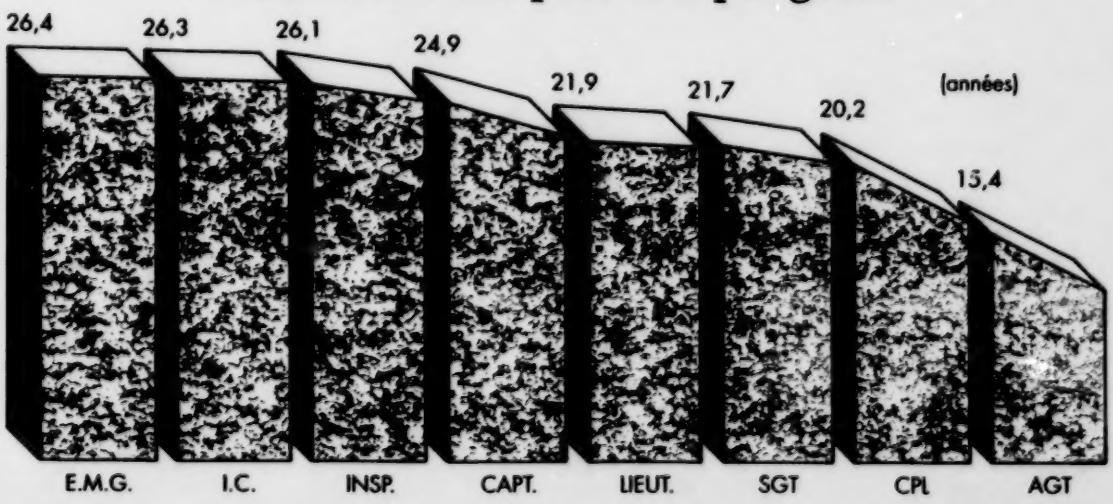

Ressources financières

Cette année, la variation à la hausse du total des dépenses fut de 8%, pour atteindre 471 M $.

Comme pour les années antérieures, les dépenses associées aux traitements constituent la part la plus importante, suivie des dépenses reliées aux loyers. Notons cependant que la part des dépenses relatives aux traitements et au régime de retraite des policiers, qui représente 82% de l'ensemble, comporte une légère baisse annuelle de 1,2 points de pourcentage et constitue la proportion la plus basse des 5 dernières années pour cette importante catégorie.

Répartition et évolution des dépenses de 1985 à 1989

	1985	1986	1987	1988	1989
TOTAL (000 $)	327 507,4	329 333,9	374 812,1	434 938,9	471 404,4
Traitements	206 842,8	204 268,8	219 871,7	236 576,0	247 169,4
Régime de retraite des policiers	63 786,3	70 596,2	91 262,3	124 842,5	138 699,9
Services des transports et des communications	8 606,0	6 856,1	7 618,5	11 641,1	14 385,5
Services professionnels, administratifs et autres	3 545,5	1 977,8	2 238,4	2 886,2	2 992,1
Entretien et réparation	3 006,6	3 248,1	4 004,0	5 416,3	5 845,6
Loyers*	21 985,3	23 693,4	29 175,2	29 924,2	32 346,8
Fournitures et approvisionnements	11 154,0	10 460,7	10 709,5	11 606,7	15 489,1
Matériel et équipement	7 673,5	6 123,8	7 668,0	9 866,9	11 947,5
Autres dépenses	2 207,4	2 109,0	2 264,6	2 178,8	2 528,1

* Depuis 1985, les loyers sont imputés au budget de la Sûreté du Québec

Répartition des dépenses en 1989

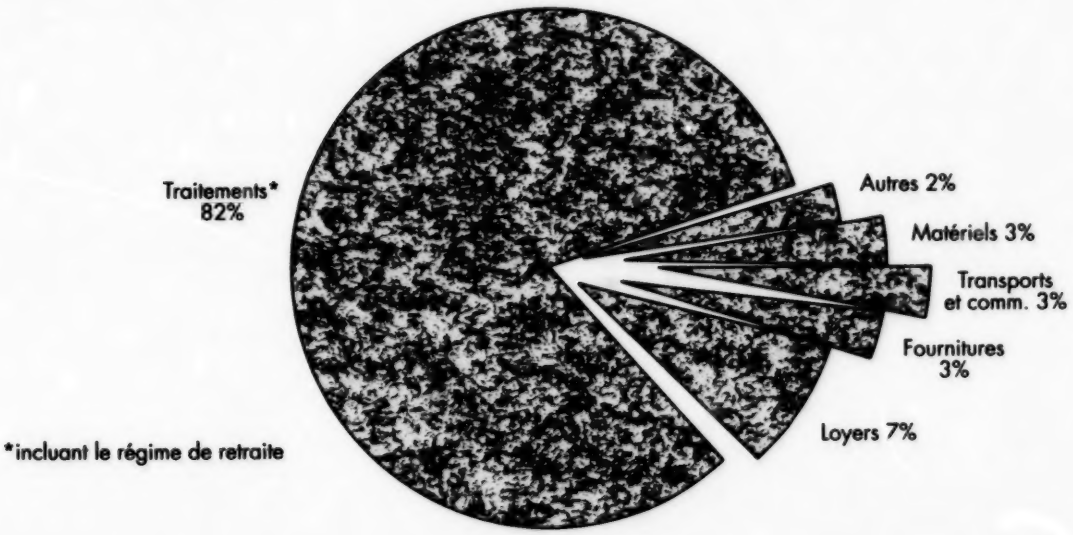

*incluant le régime de retraite

Évolution des dépenses de 1985 à 1989

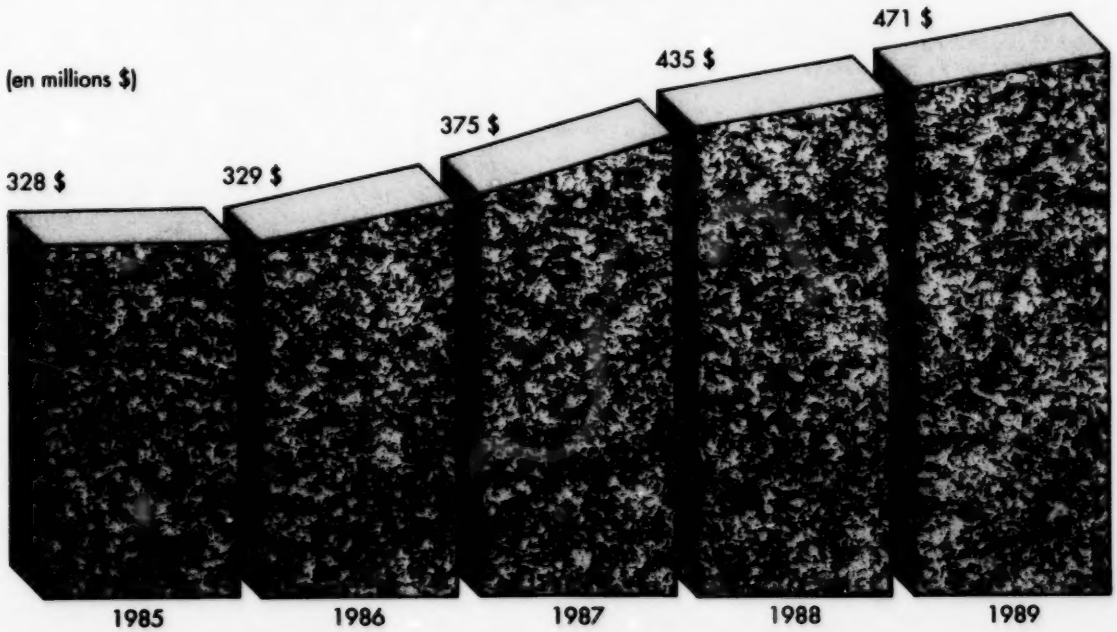

Ressources matérielles

Au cours de 1989, la Division du quartier-maître a été l'objet d'une étude approfondie, suivie d'importants changements de son mode de fonctionnement: informatisation des bons de commande, du suivi des ruptures d'inventaire et du suivi quotidien du budget, publication de fiches d'approvisionnement pour chaque grade et fonction ainsi que pour les fournitures de postes. Cette rénovation a déjà grandement amélioré la fourniture en équipement des différentes unités et de leurs employés. À titre d'exemple, les bons de commandes sont maintenant traités le jour de leur réception.

Dans le cadre du programme de modernisation des postes, l'année 1989 a permis la construction de deux nouveaux postes, soient Saint-Camille et Maniwaki, ainsi que de trois résidences à Kuujjuaq. Les postes de Cowansville, Lachute, Saint-Jean-sur-le-Richelieu ainsi que certains locaux des quartiers généraux des districts de Québec et de l'Estrie, et du grand quartier général de Montréal ont été l'objet de réaménagements.

En 1989, l'ajout de 8 véhicules affectés à la surveillance routière des ponts Jacques-Cartier et Champlain a fait passer le nombre des véhicules routiers à 1 650, en sus des 183 autres unités de matériel roulant. Une étude tenue au cours de 1989, portant spécifiquement sur la réévaluation du nombre de véhicules nécessaires en fonction des normes de répartition, a permis à la Sûreté d'obtenir un accroissement de 96 véhicules additionnels qui s'actualisera au cours de l'exercice financier de 1990-1991.

Technologie, recherche et développement

Les démarches relatives à l'acquisition d'un nouveau réseau de télécommunications moderne se sont poursuivies au cours de 1989.

La dernière année a aussi permis les consultations et la mise en priorité des besoins relatifs au plan directeur sur l'information. Ce plan a pour premier but de définir et d'orienter la fonction informatique au cours des cinq prochaines années.

Avec 1989, le module d'information policière a connu sa première année de fonctionnement.

Parmi les nombreuses études complétées ou amorcées, notons:

- les études portant sur les empreintes digitales automatisées;
- l'étude fonctionnelle préalable à l'informatisation du rapport d'activité des patrouilleurs et des patrouilleurs-enquêteurs;
- l'étude sur les effectifs civils dans les postes portant tant sur la charge de travail que sur les équipements mis à leur disposition;
- différents mémoires sur la révision de l'organisation territoriale, la création d'unités mobiles et la prise en charge des services policiers dans les municipalités de la Baie James;
- une étude sur le concept de la police communautaire et sur son implantation adaptés aux réalités d'une organisation policière comme la Sûreté.

La Sûreté s'est distinguée internationalement à un congrès d'analystes spécialisés en matière criminelle par la présentation du logiciel "socio". Depuis, des demandes originent de corps policiers canadiens et étrangers pour l'obtention de ce logiciel qui permet de créer des sociogrammes de relations facilitant le travail d'enquête sur des réseaux criminels.

Le Centre de documentation, dont la collection compte plus de 9 000 livres et 130 titres de périodiques couvrant les domaines des sciences policières, de l'administration, de la gestion, de l'informatique, du droit et de la criminologie, a fait peau neuve. Après l'élagage des volumes devenus désuets avec les années, le Centre a amorcé l'informatisation du catalogue et la mise sur pied d'une vidéothèque. Des recherches bibliographiques seront bientôt rapidement exécutables.

Criminalité

En 1989, 72 260 infractions criminelles ont été constatées ou enquêtées par les membres de la Sûreté. De ce nombre, les infractions criminelles fondées, rapportées à la Sûreté ou connues d'elle, s'élèvent à 66 629, pour une hausse de 1,3% par rapport aux 65 789 infractions de l'année antérieure. Il faut également compter les 9 081 assistances aux corps policiers municipaux.

L'analyse comparée des catégories d'infractions pour les deux dernières années révèle des hausses dans l'ensemble des principales catégories de crime, à l'exception des autres crimes en baisse de 2,7%.

La catégorie des crimes de violence est caractérisée par une hausse 1,8%. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la sous-catégorie des autres attentats contre la personne et de celle des vols qualifiés spécifiquement, en hausse de 46,6%, pour 156 vols de plus que l'an dernier. Les voies de fait accusent cependant une baisse de 18,9%, pour 1 098 infractions de moins de cette nature. Sans pouvoir le démontrer hors de tout doute, cette baisse est probablement conséquente à la sensibilisation du public en matière de violence intrafamiliale. Il est fréquemment constaté que les hausses, comme celles observées lors des deux dernières années, soient suivies d'une baisse et d'une stabilisation.

En matière de drogues et de stupéfiants, une hausse de 20,2% est observée par rapport aux infractions rapportées en 1988. Cette augmentation est un des indices témoignant des efforts déployés par la Sûreté dans ce domaine.

L'augmentation la plus considérable en nombre absolu, mais moindre en pourcentage, se situe au niveau des crimes contre la propriété où 1 373 infractions de plus ont été rapportées, pour une variation procentuelle annuelle de 3,8%.

Au terme de 1989, le taux de solution pour l'ensemble des infractions criminelles est de 43,6%. Bien qu'il soit en baisse de 5,9 points de pourcentage par rapport à 1988, il demeure un taux enviable représentatif de l'efficacité de la Sûreté.

Évolution du % de solution Code criminel

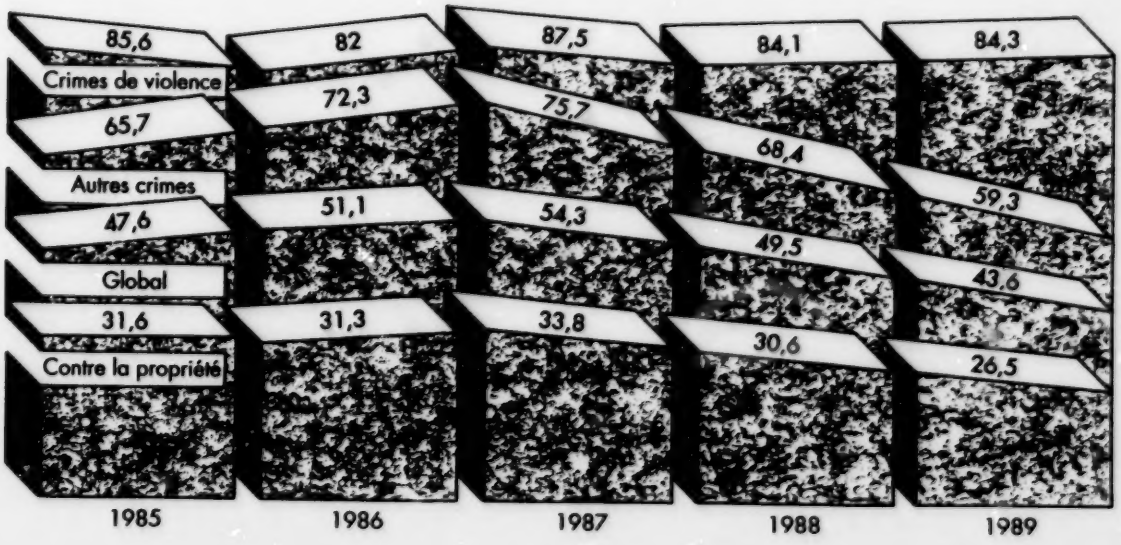

Cette baisse du taux global de solution, en comparaison à l'année 1988, s'explique principalement par les diminutions des taux de solution constatées dans les catégories de crimes contre la propriété et des autres crimes qui, quantitativement, sont les catégories les plus importantes quant à l'ensemble des infractions criminelles réelles rapportées.

Quant aux crimes contre la propriété, la baisse du taux de solution peut s'expliquer par la hausse du nombre réel d'infractions rapportées puisque cette catégorie de crime a historiquement un taux de solution relativement bas.

En ce qui concerne la catégorie des autres crimes, c'est le taux de solution de la sous- catégorie des autres infractions au Code criminel qui suscite la baisse constatée quant au taux de solution. Notons l'importance quantitative de cette sous-catégorie d'infractions qui représente plus de 85% de la catégorie des autres crimes.

Il faut évidemment tenir compte de la nature complexe de ces infractions, tels les crimes d'incendie et les méfaits, et de ce que signifie leur solution afin d'interpréter correctement une variation à la hausse ou à la baisse du taux de solution.

Module d'information policière

Après une première année d'exploitation, le module d'information policière (MIP) permet déjà des analyses inédites et révélatrices sur la criminalité ainsi que sur l'efficacité de la Sûreté du Québec face à certains phénomènes criminels.

À cette fin, retenons deux phénomènes illustrant les précieux apports du MIP: les fraudes ainsi que le trafic et la possession de drogues et de stupéfiants.

Fraudes

En considérant les 16 000 actes frauduleux recensés dans l'ensemble des dossiers de fraudes enquêtées par la Sûreté, le MIP nous permet de préciser que 96% de ces cas ne comportent que 1 à 4 actes frauduleux, 3%, entre 5 et 20 actes, tandis qu'à peine 1% impliquait plus de 20 actes frauduleux. Les données du MIP nous révèlent que les 3 422 crimes de fraude rapportés signifient en fait près de 5 fois plus d'actes frauduleux, mais que la Sûreté intervient rapidement en limitant, dans la grande majorité des cas, le nombre d'actes frauduleux en cause.

Répartition de la criminalité en 1989

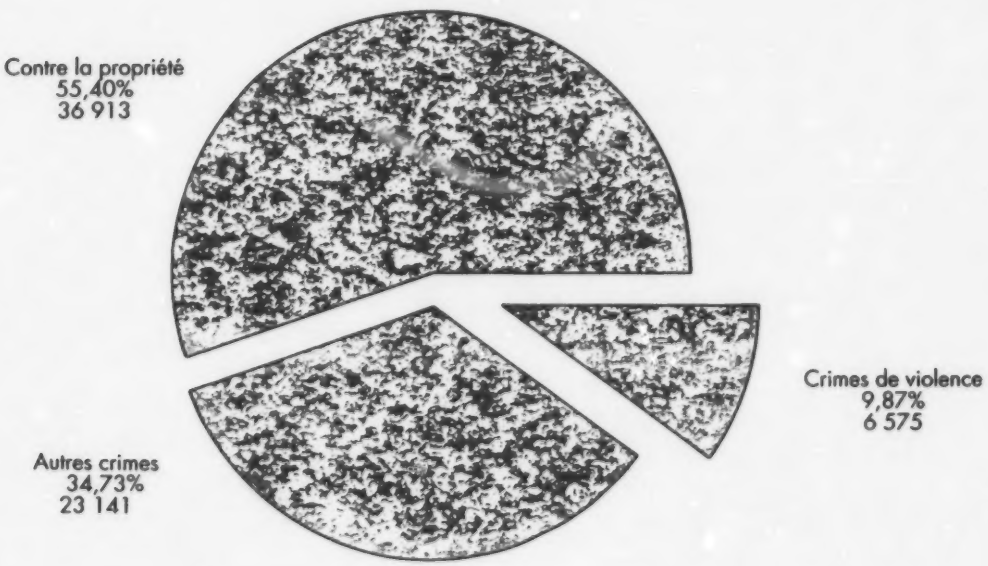

Drogues et stupéfiants

En 1989, la Sûreté s'était engagée à poursuivre son action en vue de protéger les citoyens contre les dangers de la drogue et des stupéfiants. Cette lutte s'orientait vers les trafiquants de tous les niveaux.

Au cours de 1989, les membres de la Sûreté ont saisi pour une valeur totale de 73,6 M $ de drogues et de stupéfiants. Cette valeur ne reflète qu'en partie les valeurs mises en cause dans l'ensemble des interventions de la Sûreté en cette matière. À titre d'exemple, le dossier de Grande-Rivière, où des accusations de complot pour importation de cocaïne ont été portées, représentait une valeur de 15 milliards $ en cocaïne sur le marché noir.

En plus des efforts déployés contre les réseaux importants, les membres de la Sûreté ont aussi mené des enquêtes dans le but de combattre la vente de stupéfiants au niveau des consommateurs, dans les milieux les plus touchés: les endroits licenciés, le monde du travail et le milieu scolaire.

Au cours de l'année 1989, à la demande de l'employeur, la Sûreté du Québec a enquêté dans 7 entreprises, ce qui a amené à l'arrestation de 50 trafiquants qui furent poursuivis pour 141 chefs d'accusation.

Dans les établissements licenciés, 154 projets ont permis l'arrestation de 867 trafiquants accusés de 2 344 chefs d'accusation.

En milieu scolaire, la Sûreté poursuit l'application du programme de lutte aux trafiquants actifs dans les écoles secondaires.

Ce programme se veut la continuité de l'information donnée aux étudiants sur les méfaits de la consommation de drogues. En collaboration avec la direction des écoles, les comités de parents, les parents intéressés et les étudiants, l'action des membres de la Sûreté consiste à assainir le milieu scolaire en y extirpant la drogue par la neutralisation des pourvoyeurs.

Afin de dissuader et de prévenir l'usage de drogues chez le consommateur actuel et potentiel, ce programme prévoit aussi, pour ces derniers, le support de personnes ressources déjà présentes dans les écoles.

En 1989, le programme d'intervention dans les écoles secondaires a été appliqué dans 196 institutions. Les membres de la Sûreté ont tenu plus de 1 112 séances d'information auprès des professeurs, parents et étudiants. Les actions prises dans ces endroits ont ensuite permis l'identification de 1 245 trafiquants, dont 448 ont été traduits devant les tribunaux appropriés à leur âge.

Les données du MIP nous révèlent que, pour 1989, la Sûreté est intervenue auprès de 8 000 personnes, majoritairement inscrites au système à titre de prévenu, de déjudiciarisé ou de suspect en matière de drogues et de stupéfiants. De ce nombre, 3 048 étaient accusées pour trafic ou possession, dont:

- 29% pour trafic de cannabis;
- 27% pour trafic de cocaïne;
- 15% pour possession de cannabis;
- 12% pour possession de cocaïne.

À partir des 12 500 trafics dénombrés, on évalue la moyenne à 4,4 trafics par personne appréhendée.

Relativement aux caractéristiques des trafiquants:

- 86,3% sont de sexe masculin;
- 97,3% de race blanche;
- les 18-29 ans (48%) et les 30-39 ans (24%) sont les groupes d'âges les plus représentés;
- les mineurs (12-17 ans) représentent 21% de l'ensemble.

Les trafiquants sont plus souvent appréhendés dans les résidences privées (31%), les brasseries et bars(18%), les écoles (17%), et la voie publique (10%).

Les trafiquants appréhendés en milieu scolaire le sont habituellement pour trafic de cannabis (72%). Ils sont, dans 65% des cas, des mineurs; le groupe des 17 ans représentant 43% de l'ensemble.

Relativement aux caractéristiques des consommateurs appréhendés:

- 62% ont entre 18-29 ans et 27% entre 30-39 ans;
- 3% ont moins de 18 ans;
- 88% sont de sexe masculin.

À noter que le faible pourcentage associé aux mineurs appréhendés pour possession simple est attribuable à l'approche de la Sûreté qui préfère les référer à des organismes spécialisés.

Les consommateurs sont plus fréquemment appréhendés sur la voie publique (26%), dans les maisons (21%), et ensuite, dans les établissements publics, les immeubles à logements multiples, et les bars et brasseries qui récoltent chacun aux environs de 11%.

Répartition des infractions à certaines lois fédérales et provinciales

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
LOIS FÉDÉRALES										
Drogues et stupéfiants	428	313	721	417	376	1 779	241	234	159	4 668
Autres statuts fédéraux	84	74	106	8	92	674	140	204	83	1 465
LOIS PROVINCIALES										
Loi sur les alcools	117	120	206	87	57	247	107	85	75	1 101
Lois cinéma, loteries et courses	20	5	10	4	2	5	2	1	2	51
Loi sur les explosifs	2	1	4	0	5	6	2	4	0	21

Évolution de la criminalité de 1985 à 1989

	1985	1986	1987	1988	1989
Total des infractions au code criminel					
S.Q.	61 053	63 763	64 128	65 789	66 629
Ass. aux S.P.M.	9 699	10 301	9 168	9 226	9 081
Crimes de violence	4 181	4 853	5 448	6 460	6 575
Crimes contre la propriété	34 870	34 091	34 279	35 540	36 913
Autres crimes	22 002	24 819	24 401	23 789	23 141
Drogues et stupéfiants	3 154	4 909	3 505	3 885	4 668

Répartition de la criminalité par district - 1989

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	5 306	2 006	10 869	6 305	6 275	25 855	5 909	2 474	1 630	66 629
% de solution	49,17	46,54	47,76	43,43	42,20	37,25	51,40	51,94	57,06	43,57
CRIMES DE VIOLENCE	709	174	1 069	576	446	2 403	604	344	250	6 575
% de solution	92,52	91,38	89,80	86,63	86,77	76,90	85,92	90,99	79,60	84,27
VOIES DE FAIT	537	125	734	422	319	1 703	459	258	188	4 745
% de solution	94,97	94	90,87	90,05	92,48	79,45	86,06	94,96	83,51	86,87
INFRACT. ORDRE SEXUEL	141	37	231	88	78	376	123	67	48	1 189
% de solution	87,23	78,38	95,67	79,55	75,64	80,59	81,30	86,57	70,83	86,52
AUTRES ATTENTATS CONTRE LA PERS.	13	1	24	21	11	57	8	8	7	150
% de solution	107,69	200	100	80,95	109,09	91,23	137,50	75,00	71,43	95,33
VOLS QUALIFIÉS	18	11	80	45	38	267	14	11	7	491
% de solution	55,56	90,91	60,00	71,11	50,00	51,69	92,86	36,36	42,86	56,42
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	2 280	1 314	5 983	3 632	3 676	15 198	3 014	1 180	636	36 913
% de solution	32,76	33,79	31,72	26,98	21,79	22,49	29,00	30,34	37,42	26,49
INTR.PAR EFFRACTION	1 009	756	3 022	1 882	2 254	8 012	1 700	548	318	19 501
% de solution	33,80	38,10	33,55	26,41	21,47	23,34	30,06	33,94	40,88	27,29
VOLS SIMPLES	1 271	558	2 961	1 750	1 422	7 186	1 314	632	318	17 412
% de solution	30,66	25,05	28,25	27,63	20,52	21,25	25,50	25,94	30,07	24,63
VOLS + DE 1 000 $ *	122	123	452	293	286	1 460	291	104	58	3 189
% de solution	26,23	22,76	17,92	21,16	18,88	13,97	19,93	24,04	22,41	17,47
VOLS 1 000 $ ET MOINS *	1 036	372	2 097	1 140	879	4 207	815	401	238	11 185
% de solution	31,18	25,81	30,47	29,30	21,05	23,77	27,48	26,43	31,93	26,67
VOLS DE VÉHICULES *	113	63	412	317	257	1 519	208	127	22	3 038
% de solution	45,13	59,79	39,81	27,44	30,35	22,62	38,94	32,28	86,36	30,18
AUTRES CRIMES	2 317	518	3 817	2 097	2 153	8 254	2 291	950	744	23 141
% de solution	52,05	63,78	61,12	60,04	61,75	53,03	71,76	64,63	66,26	59,26
FRAUDES	337	94	765	388	234	1 140	223	186	55	3 422
% de solution	78,34	97,87	93,07	88,40	94,02	85,09	76,68	94,62	83,64	87,70
MORALITÉ	19	0	33	11	6	27	3	1	0	100
% de solution	110,53	-	69,70	72,73	150	81,48	66,67	-	-	108
AUTRES INFRACTIONS CODE CRIMINEL	1 961	424	3 019	1 698	1 913	7 087	2 065	763	689	19 619
% de solution	46,97	56,37	52,93	53,47	64,35	47,72	71,23	54,39	64,88	52,90

* Sous-catégories des vols simples

L'instauration du MIP, en raison des nouvelles pratiques qu'elle comporte, i.e. la décentralisation de la cueillette des données, l'informatisation de l'information policière et la récente version de la déclaration uniforme de la criminalité, requiert un certain recul. Pour permettre les comparaisons chronologiques, il a fallu maintenir une certaine continuité dans l'interprétation des événements même si les modalités actuelles s'avèrent maintenant plus précises que celles antérieurement permises. Simultanément à l'amélioration du contrôle de la qualité de cette nouvelle banque de données, ces chiffres de 1989 seront l'objet de certains ajustements en cours d'année.

Supports techniques

Au cours de 1989, le service de l'identification des criminels a traité 47 034 fiches d'empreintes digitales et a produit 466 739 photographies de toutes sortes, pour une hausse de 6,4%.

Au niveau des unités de scènes de crime, 8 438 dossiers ont été traités et 441 suspects identifiés pour une augmentation de la performance à ce niveau de 3,5%. Les 350 portraits-robots exécutés ont permis d'identifier 15 suspects.

La Sûreté a acquis un système de photographie signalitique sur disque laser qui permet de retracer directement par ordinateur la photographie couleur d'un criminel.

Évolution de la criminalité de 1985 à 1989

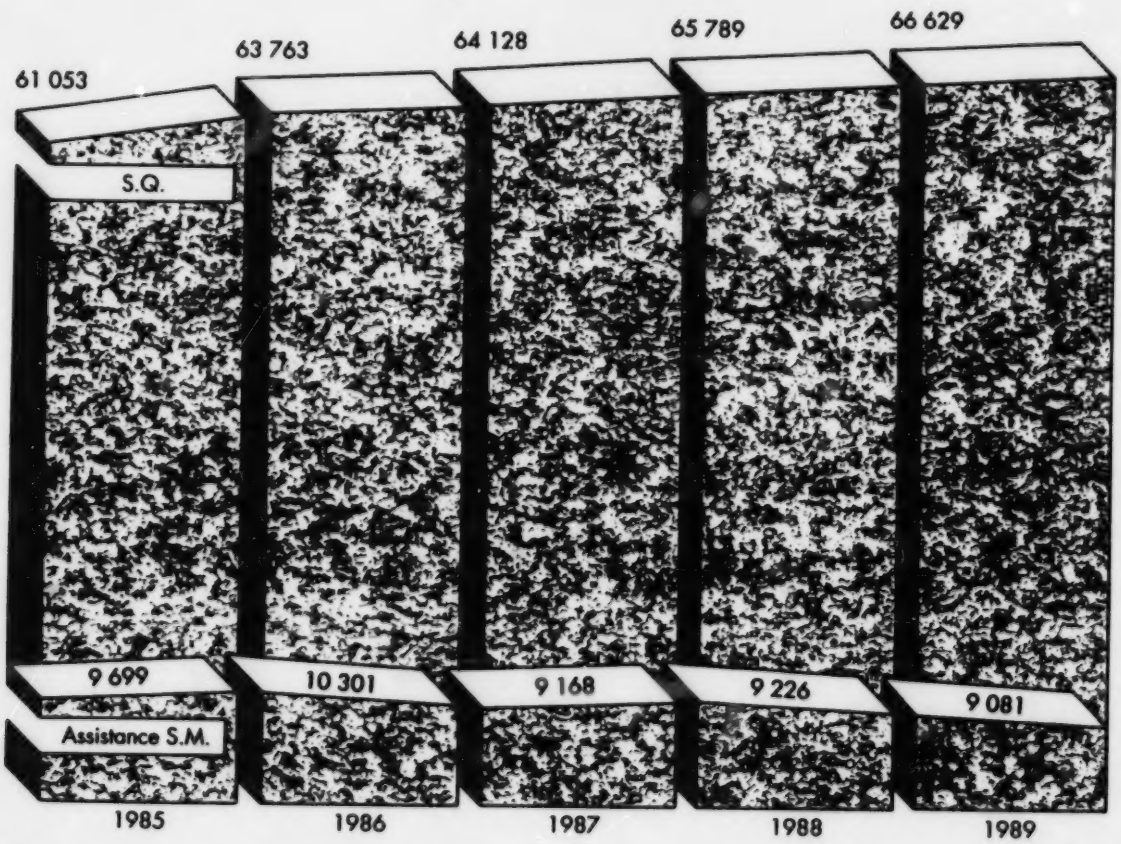

Mesures d'urgence

Dans le domaine des matières dangereuses, pour 1989, 39 événements ont été rapportés. La Sûreté a été appelée à intervenir 19 fois dans la récupération d'explosifs militaires et à 32 reprises dans la recherche d'explosifs requérant l'équipe cynophile.

La Sûreté est aussi intervenue dans 148 recherches de personnes disparues, dans 79 noyades, 18 désastres naturels, et dans 21 événements impliquant des aéronefs perdus, en détresse ou écrasés.

Quant à la protection des personnalités, 72 dignitaires étrangers ont été escortés. De nombreux événements, tels la Conférence des Gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et des premiers Ministres de l'Est du Canada, la Conférence annuelle des Premiers Ministres des provinces canadiennes et la dernière campagne électorale, ont requis l'expertise de la Sûreté pour assurer la protection des personnalités participantes.

La Sûreté a également coordonné la sécurité du Congrès mondial de l'Énergie qui regroupait plus de 6 000 spécialistes internationaux.

Lors des conflits de travail des secteurs public et parapublic, près de 61 500 heures-personnes ont été consacrées à des opérations spéciales.

En matière de sécurité nautique, plus de 20 marinas ont été visitées afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité et à la réglementation.

Répartition des accidents en 1989

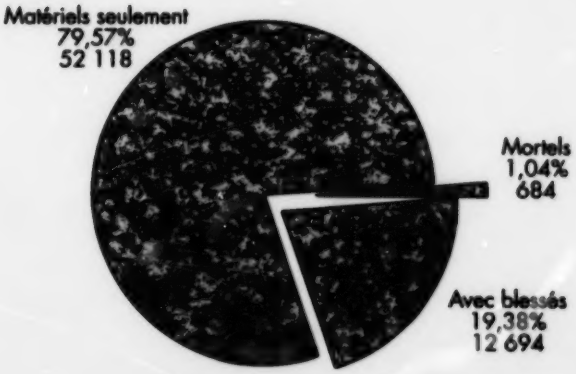

Sécurité routière

Pour l'année 1989, les priorités d'intervention dans le domaine de la sécurité routière et du transport routier ont surtout été orientées vers le contrôle de la qualité des interventions, par l'évaluation des plans d'opération, la détermination des priorités et l'analyse en profondeur des accidents (causes, endroit et heure).

L'année 1989 est caractérisée par une légère baisse de 0,5% des infractions et des avis de 48 heures transmis. Par contre, les membres de la Sûreté ont couvert une proportion un peu plus forte d'accidents de la route, où l'on constate une hausse de 8,2%. L'augmentation la plus importante concerne les accidents avec dommages matériels exclusivement (11,4%). Les accidents mortels comportent une hausse de 5,5%, tandis que les accidents avec blessés signifient une baisse de 3%.

Ces variations, des accidents en hausse et des interventions en baisse, suscitent ainsi une diminution du ratio des actions préventives par rapport aux accidents qui demeure toutefois conforme à la norme attendue.

L'augmentation des accidents peut s'expliquer par la croissance de l'achalandage sur les routes et par la hausse du nombre de contestations des infractions devant les tribunaux, d'où l'obligation de nos policiers de se présenter à la Cour et par le fait même d'être moins présents sur nos routes. Il faut aussi concevoir qu'une haussse des activités obligatoires sur nos routes, comme les accidents, diminue le temps dont disposent nos policiers pour initier d'autres interventions, comme les transmis.

En 1989, près de 8 accidents sur 10 n'impliquent que des dommages matériels, tandis qu'approximativement 1 accident sur 5 comporte des lésions corporelles n'entraînant pas la mort. Encore cette année, les accidents mortels représentent 1% des accidents rapportés.

Transport routier

En ce qui concerne le transport routier, le nombre d'infractions constatées à la Loi des transports est passé de 7 225 à 5 275 en 1989, soit une baisse de 27%. En matière de masse et de dimensions, on constate une baissse de 6,8% des interventions pour une baisse de 52,8% des infractions constatées. Les diminutions dans ce secteur d'activité sont principalement dues à la fermeture de plusieurs postes de contrôle pour réparations, aux efforts faits par les transporteurs pour se conformer à la réglementation, à la difficulté d'évaluer l'ampleur du contournement des postes de contrôle et à l'intervention amorcée par les corps policiers municipaux dans ce domaine.

La gestion bicéphale des postes de contrôle entraîne aussi des ambiguïtés dans la compilation des données dans certains districts, ce qui doit modérer l'interprétation que l'on peut faire de ces données.

Répartition des interventions en 1989

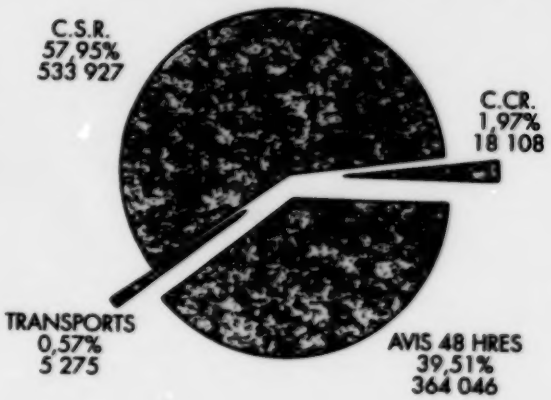

Répartition des accidents par district 1989

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Total des accidents	**4 169**	**1 649**	**12 565**	**6 115**	**4 919**	**29 215**	**4 127**	**1 827**	**910**	**65 496**
avec morts	65	36	151	76	55	223	41	27	10	684
avec blessés	892	370	2 284	1 212	1 014	5 620	724	359	219	12 694
avec dommages matériels seulement	3 212	1 243	10 130	4 827	3 850	23 372	3 362	1 441	681	52 118

Répartition des interventions dans le domaine de la sécurité routière par district - 1989

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Total des interventions	**55 994**	**34 777**	**169 960**	**110 986**	**59 513**	**350 638**	**73 548**	**44 710**	**21 210**	**921 356**
Inf. au C.cr.	1 504	596	3 482	1 383	853	7 815	1 203	847	425	18 108
Inf. au C.s.r.	27 879	19 511	95 242	64 699	34 452	216 828	41 735	23 253	10 328	533 927
Inf. loi sur le transport	248	333	766	252	524	2 594	86	345	127	5 275
Avis de 48 hres	26 363	14 337	70 470	44 652	23 684	123 421	30 524	20 265	10 330	364 046

Évolution des interventions de 1985 à 1989

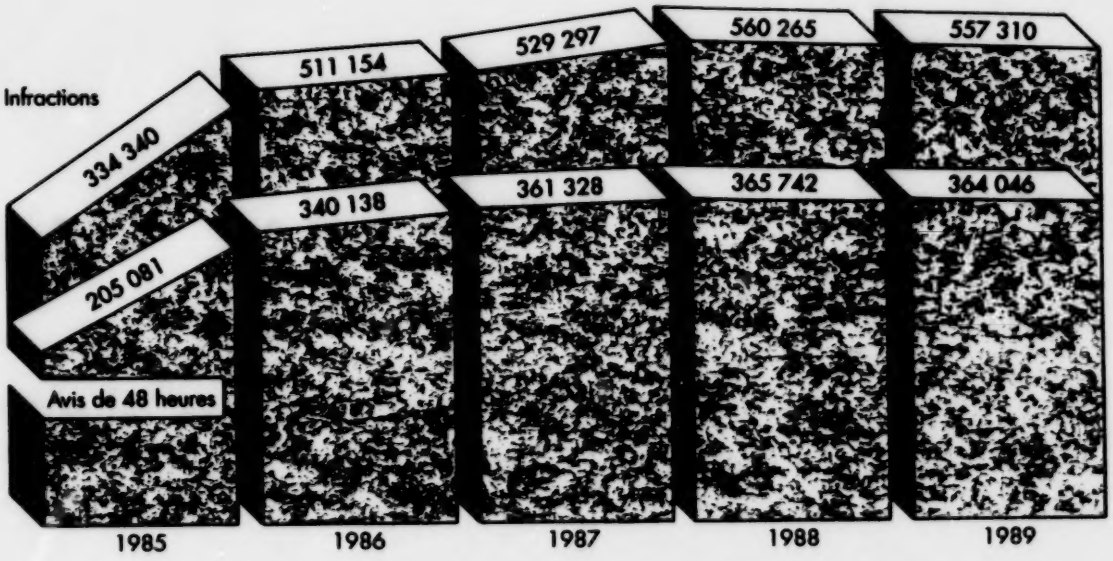

Évolution des accidents de 1985 à 1989

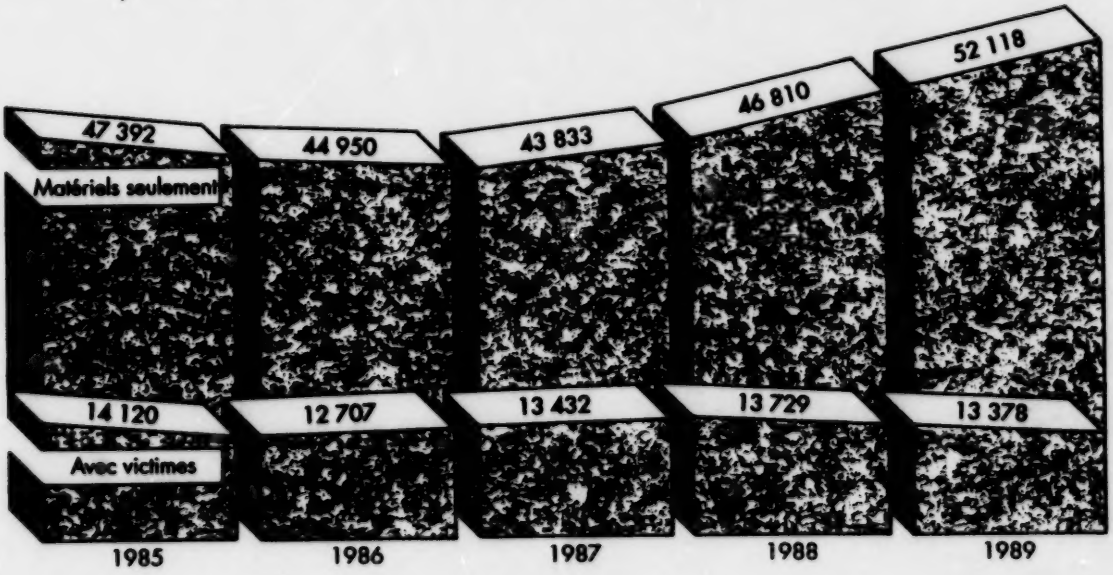

Relations communautaires

En 1989, la Sûreté du Québec a mis sur pied une nouvelle division spécialisée en relations interculturelles, la division des communautés culturelles.

Dans le domaine des relations communautaires, les membres de la Sûreté ont participé à plus d'une centaine d'expositions et prononcé plus de 1 100 conférences sur différents sujets.

Spécifiquement au programme Sécur-Aîné, l'Infocar a visité 160 municipalités de 82 territoires de poste, pour permettre à 3 125 aînés d'assister aux 127 conférences tenues par les membres de la Sûreté. La Sûreté a participé à l'organisation d'un colloque provincial visant à identifier les actions pouvant réduire la vulnérabilité des aînés.

À l'automne 1989, la Sûreté lançait, en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de Police, le Programme OSA, une offensive nationale pour réduire la demande face à la drogue. Une trousse pédagogique et deux bandes vidéo furent distribuées dans 1 300 écoles.

L'Agent C. Populaire, dans la tournée de tous les districts, a visité 90 postes pour rejoindre plus de 16 000 élèves de niveaux primaires, lors de 344 présentations portant sur la sécurité routière.

Évolution du ratio actions préventives/accident

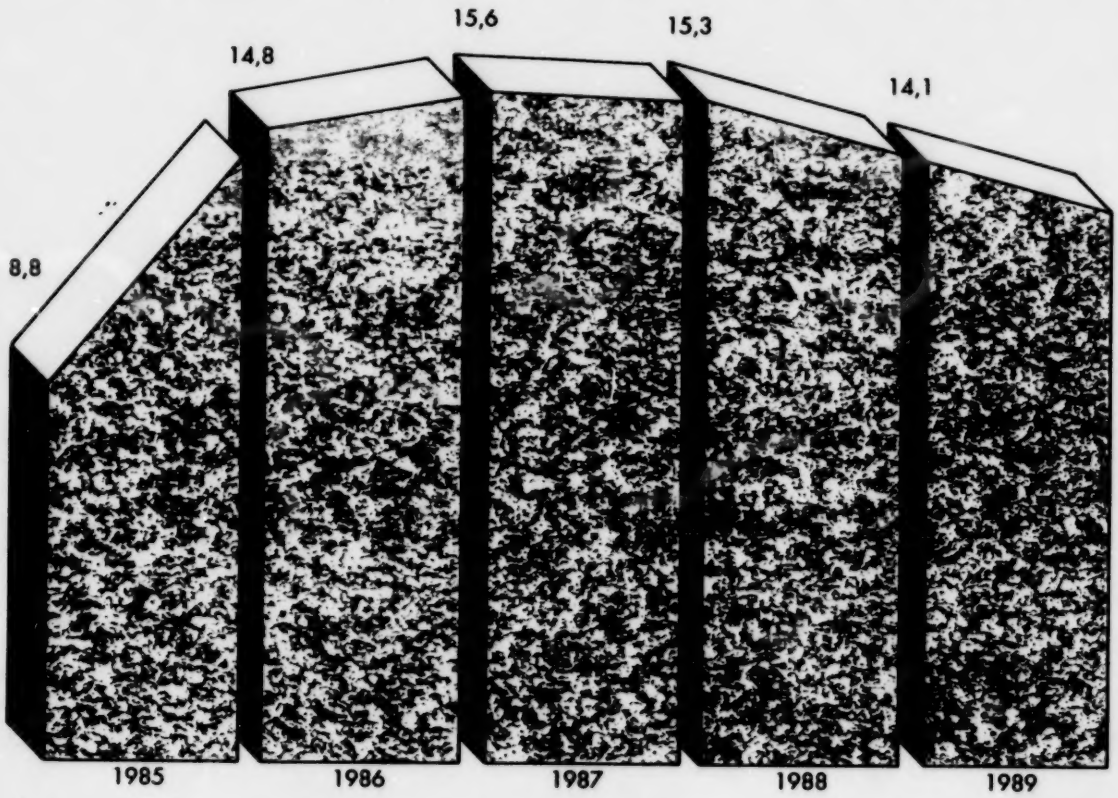

Police autochtone

Dans les 22 communautés autochtones de la Baie James, de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava, les 14 agents de liaison en police autochtone ont effectué un total de 207 visites.

La division des communautés autochtones a assisté le ministère de la Sécurité publique dans l'élaboration de plusieurs politiques en matière de prestation de services policiers pour les autochtones du Québec. De plus, le Ministère a aussi profité de l'expertise de la Sûreté en matière de gestion des fonctions policières lors des négociations d'une convention de services avec la communauté d'Akwesasne.

Affaires publiques

Outre les activités reliées à l'information de presse quant aux actions générales de la Sûreté et les activités de la section de l'audio-visuel, la Sûreté poursuit son développement dans le champs des affaires publiques.

Initialement d'orientation strictement policière et s'adressant plutôt au personnel policier et civil de la Sûreté, la revue Sûreté a maintenant une saveur plus sociale et sa distribution dépasse largement le personnel de l'organisation. Au cours de 1989, la revue Sûreté fut publiée à neuf reprises et distribuée à plus de 8 000 abonnés.

Au cours de 1989, l'informatisation de la revue de presse a été amorcée. Une consultation rapide de tous les articles de journaux traitant de la Sûreté ou de sujets d'intérêts et parus depuis 1973 sera bientôt possible.

Autres activités

Dans le domaine des autorisations d'acquisition d'armes à feu, le nombre de demandes en la matière a diminué de 9% par rapport à l'année dernière, atteignant 35 101 en 1989.

Ce service a traité 10 017 demandes d'enregistrement d'armes à autorisation restreinte, pour effectuer 9 956 recommandations positives, soit 26% de plus qu'en 1988. À noter que le nombre d'armes visées par ces demandes d'enregistrement comporte aussi une hausse de 17,8% par rapport à l'année antérieure où il était de 13 022.

En ce qui concerne les permis d'agent de sécurité privée, des 23 317 demandes traitées, 280 permis ont été refusés ou révoqués. En cours d'année, 14 agences ont été visitées et 141 agents enquêtés.

La division de la détention a augmenté de 6,7% le nombre de ses prévenus, passant à 3 977. Relativement à la division de la sécurité des immeubles, près de 80 000 visiteurs ont été dénombrés au G.Q.G. au cours de la dernière année.

ACTIONS HUMANITAIRES

En plus d'accomplir la mission confiée par le législateur québécois relativement à la sécurité des citoyens, la Sûreté du Québec et ses membres, sensibles aux nombreux autres besoins que manifeste la population qu'ils desservent, s'acquittent de multiples responsabilités humanitaires.

Que ce soit à titre personnel ou comme représentants de la Sûreté du Québec, les membres civils et policiers ont soutenu différentes causes. Pour aider d'importantes organisations, telles, la Fondation de la Sûreté du Québec, l'Association québécoise de la fibrose kystique, l'organisme Collaboration Santé Internationale Inc., Centraide, la Société canadienne du cancer, la Société pour les enfants handicapés du Québec, l'Association provinciale de la paralysie cérébrale, pour des organismes régionaux ou pour des individus, plus de 892 000 $ ont été recueillis au cours de l'année 1989.

Plus de 211 000 $ ont été amassés pour la Fondation de la Sûreté du Québec, créée précisément pour venir en aide aux personnes âgées.

Dans le cadre de la campagne de Centraide, les dons individuellement récoltés auprès des membres représentent la somme de 66 690 $, ce qui constitue une hausse de 42% par rapport à 1988.

Les membres de la Sûreté s'engagent non seulement dans le but d'amasser des fonds mais aussi pour offrir des services, des biens ou tout autre don comblant les besoins de la communauté.

Comme chaque année, depuis 1982, près de 100 bénévoles ont participé à la réfection de plusieurs bâtiments du Camp Papillon de la Société pour les enfants handicapés du Québec.

Les cliniques de sang de la Société canadienne de la Croix-Rouge, édition 1989, ont récolté un total de 6 110 unités auprès du personnel de tous les districts et du Grand quartier général.

Afin de soutenir l'organisme humanitaire Collaboration Santé Internationale Inc., 21 600 contenants de films 35 mm ont été récupérés et transmis afin d'être recyclés en contenants à médicaments destinés aux pays en voie de développement.

Outre ce relevé provincial auquel les districts ont indirectement contribué, il importe de dresser brièvement des bilans régionaux des différentes activités philanthropiques. En raison de la diversité et de l'ampleur des activités organisées, nous ne relèverons que les activités se distinguant par leur originalité, leur continuité ou leur envergure.

Valeur totale de levées de fonds 1989

Organismes communautaires	289 331 $
Fondation de la Sûreté du Québec	211 292 $
Familles et enfants démunis	135 963 $
Associations de lutte contre diverses maladies	75 325 $
Centraide	67 490 $
Fondation canadienne de la fibrose kystique	52 069 $
Association de la paralysie cérébrale du Québec	23 820 $
Société canadienne du cancer	23 396 $
Oxfam	14 000 $
Grand total	**892 686 $**

Cette année le personnel du Grand quartier général s'est distingué par la coordination bénévole des activités de sécurité du Téléthon de la paralysie cérébrale et du Téléthon Jean Lapointe.

Les employés du district du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie se sont fortement engagés dans des fonctions de supervision et d'entraînement de jeunes dans différents groupes et types d'activités: scouts, marine, sports. Les repas-bénéfices, soirées dansantes, tournois de golf et vente d'articles divers ont obtenu la faveur des bénévoles lorsqu'il s'agissait d'amasser des fonds pour des organismes tels que l'Association de la paralysie cérébrale du Québec, la Société canadienne du cancer, l'Association canadienne de la fibrose kystique et la Fondation de la Sûreté du Québec. Soulignons la vente de bouteilles d'eau, symboles de la mission d'Oxfam Québec.

Les policiers du district du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont distingués dans des fonctions de direction auprès de groupes sportifs: hockey et équitation. Ils ont aussi organisé la Vente de la jonquille et une collecte d'argent pour des adultes et des enfants affectés par la maladie.

Dans le district de Québec, outre les repas-bénéfices et la participation à des activités sportives telles que des tournois de hockey et de natation, notons la tenue d'activités originales: partie de cartes-bénéfice, randonnée à bicyclette et radiothon. Ces activités profitent surtout à des organismes pour femmes victimes de violence, à la Fondation Mira, à l'Association canadienne de la fibrose kystique et à des organismes voués à la jeunesse.

Les membres du district de Trois-Rivières agissent surtout à titre de gestionnaires, d'entraîneurs ou d'animateurs bénévoles au sein d'organismes se préoccupant de jeunes ou de personnes âgées. Les organisations de hockey et de baseball prédominent. Notons la tenue d'un super-tirage et de courses de 10 km en faveur de la Fondation de la Sûreté.

Le concert pour le bénéfice de la Fondation de la Sûreté de Québec, le *Blitz* de saveur, pour son originalité, et les paniers de l'espoir, qui ont permis d'amasser le montant impressionnant de 125 000 $ destiné aux familles démunies, sont les événements à souligner dans le district de l'Estrie. De plus, les membres ont agi comme personnes-ressources au sein d'organismes de prévention du crime ou d'aide aux personnes démunies.

Dans le district de Montréal, ce sont les activités sportives qui ont reçu la faveur des membres. Notons la tenue d'une vente de garage au bénéfice des familles démunies et la participation au Téléthon des étoiles.

Le district de l'Outaouais s'est surtout consacré à la mise sur pied de repas-bénéfices au profit de la Fondation de la Sûreté du Québec, de l'Association de la paralysie cérébrale et l'Association canadienne de la fibrose kystique. Les tournois de golf ainsi que le rallye automobile ont été les activités les plus lucratives.

Dans le district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, plusieurs membres ont occupé des fonctions de gestion et de soutien dans des organismes voués à la jeunesse (clubs de cadets, maisons pour les mésadaptés sociaux, maisons de jeunes), dans des organismes sportifs, ainsi que dans des services d'écoute téléphonique. Le dansethon et le lithon (course de lits d'hôpital) ont été les activités les plus originales.

Notons enfin, pour le district de la Côte-Nord, la générosité du Cercle des sous-officiers qui a remis à la Fondation de la Sûreté du Québec tous les pourboires recueillis depuis son ouverture. Le tirage d'un voyage de pêche a aussi été organisé au bénéfice de la Fondation de la Sûreté. De nombreuses campagnes de levées de fonds ont eu lieu, surtout en faveur de l'Association de la paralysie cérébrale, de la Fondation de la Sûreté et de l'organisme Rêves d'enfants.

Ce bref bilan social témoigne de l'ampleur de l'engagement philanthropique de la Sûreté et de ses membres. La Sûreté, comme pour les années précédentes, encourage le dévouement de son personnel et s'assure de la saine gestion des fonds recueillis.

Exemplaires du rapport disponibles à la:

Sûreté du Québec
Service de la recherche et
du développement
1701, rue Parthenais
Bureau B-04
Montréal (Québec)
H2L 4K7

(514) 598-4324